

**MODALITE DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS
DE L'EDITION 2010 DU PROGRAMME BLANC
A LA COLLABORATION DANS LE DOMAINE DES MATERIAUX**

AVEC

**LES ETATS-UNIS (USA) DANS LE CADRE DU "MATERIALS WORLD NETWORK" DE LA NATIONAL
SCIENCE FOUNDATION (NSF)**

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS

L'ANR et la National Science Foundation (NSF) dans le cadre du programme "Materials World Network" (MWN) se sont entendues pour financer des projets de recherche entrant dans le domaine des matériaux.

1.1. CONTEXTE

Dans le domaine des matériaux, la collaboration avec les Etats Unis se fait dans le cadre du programme "Materials World Network" de la National Science Foundation, référence NSF 09-600 (clôture le 11 novembre 2009). La partie française de l'appel d'offre est géré et évalué dans le cadre du programme non-thématique de l'ANR. La lecture du texte de l'appel à projets non thématique est indispensable. Les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation du programme national sont applicables aux projets proposés en collaboration ANR-NSF/MWN, sauf mention contraire ou précisions explicitées dans cette annexe.

1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

La collaboration avec des équipes des Etats-Unis pouvant être financées par la NSF a pour objectif de renforcer le positionnement des équipes nationales des deux pays à l'échelle internationale et de renforcer la coopération scientifique dans le domaine des matériaux entre la France et les Etats- Unis.

2. AXES THEMATIQUES

Cet AAP étant traité dans le cadre de l'AAP Non Thématique, tout projet correspondant aux limites d'expertise de la "Division of Materials Research" de la NSF est éligible. Plus précisément, il s'agit de la physique de la matière condensée, chimie du solide et chimie des matériaux, polymères, biomatériaux, matériaux métalliques et nanostructurés, matériaux céramiques, matériaux pour l'électronique et la photonique, théorie de la matière condensée et des matériaux. Il est indispensable de consulter l'appel à projets MWN/NSF. Ci-dessous se trouve un extrait définissant l'étendue de l'appel d'offre.

"Proposals submitted to NSF in response to this solicitation must have clear relevance to research supported by the NSF Division of Materials Research (DMR), as they will be

evaluated within the context of programmatic areas within DMR: condensed matter physics, solid state and materials chemistry, polymers, biomaterials, metallic materials and nanostructures, ceramics, electronic and photonic materials, and condensed matter and materials theory. *Proposals not appropriate for DMR consideration will be returned without review.*"

3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

- Dans un premier temps, les projets éligibles seront évalués et sélectionnés séparément par chaque agence selon sa procédure d'évaluation propre. En ce qui concerne l'ANR, les projets seront évalués au même titre, suivant les mêmes étapes, procédures et les mêmes critères que les autres projets soumis au programme Blanc. En outre les critères d'évaluation spécifiques pour la coopération internationale seront appliqués à savoir, **la valeur ajoutée de la coopération internationale et l'équilibre du partenariat.**
- Dans un second temps, l'ANR et la NSF décideront conjointement des projets franco-américains financés sur la base des évaluations et expertises de chaque pays.

Les étapes et procédures de sélection du programme Blanc sont détaillées dans le chapitre 3 du texte de l'édition 2010 de l'appel à projets Blanc.

3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

Les partenaires français et le projet devront satisfaire les critères de recevabilité du programme Blanc de l'ANR décrites au paragraphe 3.1 du texte de l'appel à projets du programme Blanc. En outre :

- Les projets devront inclure au moins un partenaire de chaque pays.
- Le dossier de candidature sera soumis dans chaque pays en respectant les règles de soumission (modèle – formulaire - documents signés) et la date de clôture des appels à projets propres à chaque pays.
- Les propositions qui ne seraient soumises que dans un seul pays ne sont pas recevables.

3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les partenaires français devront respecter les critères d'éligibilité de l'appel à projets du programme Blanc de l'ANR.

Le même projet avec le même contenu scientifique devra être soumis aux deux agences.

3.3. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation pour les propositions de coopération internationale sont les suivants :

- Critères décrits dans le texte de l'appel à projets Blanc
- Valeur ajoutée de la coopération internationale

- Interdépendance et intégration des activités de recherche proposées dans le projet
- Equilibre des contributions scientifiques et financières respectives des partenaires de chaque pays.

3.4. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Il est particulièrement important que le projet soumis à l'ANR intègre la contribution des équipes des deux pays. Il est attendu suffisamment d'informations (texte descriptif, tableaux récapitulatifs du budget et des ressources,...) permettant d'évaluer correctement les contributions respectives en termes d'apport scientifique, de ressources et de demande financière de chaque partenaire.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNELS

Outre les recommandations du texte de l'appel à projets, les partenaires veilleront à un équilibre entre les contributions scientifiques de chaque pays.

Les équipes de chaque pays devront désigner un responsable scientifique.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Outre les recommandations du texte de l'appel à projets, les proposant sont invités à présenter des projets avec une contribution financière équilibrée de chaque pays.

Il est fortement conseillé de vérifier avec le partenaire américain et la NSF l'éligibilité du périmètre technique de la proposition par rapport aux champs recevables par la NSF dans MWN.

Au contraire de l'ANR, la NSF ne peut financer aucun partenaire industriel. Par conséquent, le financement d'une participation industrielle dans une proposition conjointe ANR-NSF ne pourra être réalisée que par l'ANR et en accord avec les règles de l'appel à projets Blanc Edition 2010.

Les partenaires prépareront un dossier scientifique commun en anglais qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et à la NSF.

En complément des éléments demandés pour tous les projets du programme Blanc, il est rappelé de renseigner les paragraphes 1.6 et 1.7 du dossier scientifique :

- Présenter sous forme de tableau les contributions respectives de chacun des partenaires de chaque pays en personne.mois par tâche, les équipements engagés et aussi l'aide demandée par les partenaires de chaque pays
- Veiller à souligner la contribution scientifique de chaque partenaire ainsi que sa responsabilité dans le projet
- Veiller à l'équilibre scientifique (ressources humaines et matérielles) des contributions de chaque pays

- Montrer la valeur ajoutée de la coopération internationale
- Présenter synthétiquement les partenaires de chaque pays pour montrer la pertinence du choix de chaque laboratoire pour mener à bien le projet
- Présenter synthétiquement les tableaux récapitulatifs des budgets et de l'aide demandé du(es) partenaire(s) français ET du(es) partenaire(s) américains(s).
- Fournir un court CV et les cinq principales publications / brevets des cinq dernières années des responsables scientifiques et techniques de chaque pays
- Dans le cas où l'un des partenaires bénéficie déjà d'un financement sur un sujet connexe, expliquer la différence et la valeur ajoutée de ce projet et ajuster en conséquence le budget

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LANGUE DE REDACTION

Les projets internationaux seront soumis en anglais

POUR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES ETRANGERS

Les informations concernant les modalités de soumission à la NSF sont disponibles à l'adresse internet suivante :

http://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=12820&org=NSF&sel_org=MPS&from=fund

Pour plus d'information concernant les démarches pour les partenaires américains, consulter directement :

Daniele Finotello, 1065N, telephone: (703) 292-4676, email: dfinotel@nsf.gov

Carmen I. Huber, telephone: (703) 292-4939, email: chuber@nsf.gov

4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement. Chaque organisation (ANR et NSF) financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire, une participation à un colloque mi parcours ou fin de parcours à l'étranger.

Les dispositions générales de financement applicables aux équipes françaises sont celles du texte de l'appel à projets de l'ANR.

4.1. ACCORDS DE CONSORTIUM

L'accord de consortium est **obligatoire** pour les projets de coopération internationale.

Avant tout versement, il sera demandé aux partenaires participant à un projet d'établir et de fournir à l'ANR un accord de coopération définissant la manière dont les droits de propriété intellectuelle sont traités entre les partenaires

4.2. POLES DE COMPETITIVITE

Les dispositions générales concernant les pôles de compétitivité sont celles du texte de l'appel à projets du programme Blanc, de l'ANR.

4.3. AUTRES DISPOSITIONS

Les « autres dispositions » mentionnées dans le texte de l'appel à projets du programme Blanc de l'ANR sont applicables dans le cadre de projets internationaux.

Calendrier prévisionnel :

Décision commune ANR/NSF et publication des résultats : mai/juin 2010

Démarrage des projets : septembre à décembre 2010